



Notaire et généalogie pour un héritage .

Par **Marie83220**, le **21/07/2016** à **08:18**

Bonjour .

J'ai perdu ma fille il y a quelques mois . Elle avait un peu d'argent sur son compte épargne . Je suis la seule "" héritière "" . Après avoir demandé les renoncations des autres membres de la famille , avec bien sûr tous les documents nécessaires , que ce soit pour les "" majeurs comme pour les mineurs " . Tous les actes ont été remis à ce notaire . Or sans m'en faire part, il a mandaté un généalogiste . Celui ci , non plus n'a pas pris la peine de me prévenir . Nous n'avons pas d'autres supposés héritiers . Sur les 14 personnes connues , toutes ont suivi les demandes de ce notaire.

Bien sûr les frais qui incombent cette démarche sont à ma charge . Lorsque j'en ai fait la réflexion au notaire, il m'a répondu , que c'était pour me préserver .. Ce à quoi , j'ai répondu, que c'était à moi de prendre le risque par écrit, afin de le "" préserver " lui de toutes choses . Bien sûr il est paraît-il dans son droit de ne pas m'en avoir averti .. Est-ce juste ou pas ? Merci de m'avoir lu, j'ai RV ce matin avec ce monsieur. J'attends votre réponse . Suis obligée de payer , quelque chose que l'on ne m'a pas demandé , mais imposée ? La facture de ce généalogiste s'élève à 1200 e .. Besoin d'une réponse . Merci . Ma question est-elle si difficile , que personne ne me répond ?